

Compte Rendu de la réunion extraordinaire du CSE du 29 avril 2020

Réunion mensuelle réalisée en conférence téléphonique eu égard aux circonstances actuelles

- **Information – Consultation sur la mise à jour du DUER** (Document Unique d’Evaluation des Risques) : **POUR CONTRE Abstention**

- **Pour rappel** le DUER oblige tout employeur ou chef d’établissement ayant un ou plusieurs salariés à établir un *document unique* répertoriant tous les risques susceptibles de nuire à leur sécurité.
Il n’existe aucun modèle imposé, mais ce document doit lister et classer tous les risques existant dans l’entreprise, afin de pouvoir ensuite préconiser des actions visant à les réduire ou à les supprimer totalement. Le document unique doit faire l’objet d’une remise à jour régulière (au moins une fois par an) et chaque fois qu’une unité de travail a été modifiée.

- **Exploitation [Magasins]** :
 - **En ce qui concerne le contact entre collègues** l’application des mesures barrières est de rigueur (affichages de rappel, gel, lingettes désinfectantes..), le port du masque est obligatoire, il est recommandé de prendre sa température au domicile, il vous sera demandé de ne pas vous prêter d’objets (stylos etc ...). Les sites seront complètement désinfectés 4 jours avant l’ouverture ; les salariés seront chargés de nettoyer caisses et terminaux bancaires 2 fois par jour ; les portes (sauf coupe-feu) seront bloquées en position ouverte ; le travail devra être organisé pour éviter les rapprochements.
 - **Contacts avec la clientèle** : régulation du nombre total de personnes présentes au sein du magasin (sur la base du volontariat) ; installations de parois en plexiglas en caisses/comptoirs/crédits; les salariés seront chargés de nettoyer caisses et terminaux bancaires 2 fois par jour ; respect d’1m entre les caisses ; marquage au sol au niveau des espaces d’attente.
 - **Contact avec des intervenants extérieurs** : rappel des consignes avant intervention ; pas d’ouverture de courrier ou de contact avec les emballages entrant dans les magasins à main nue et donc port de gants obligatoire.

- **Vie courante : les réunions** sont limitées à 10 personnes maximum avec port de masque obligatoire et distanciation d'1 mètre, les *visio* sont privilégiées; **les formations** présentiellees sont annulées ou reportées et limitées à 10 personnes (avec port de masque et distanciation) ; les toilettes seront nettoyées quotidiennement ; l'accès aux **vestiaires** doit se faire dans le respect des mesures/gestes barrière ; pour l'accès aux **salles de pause** sera fait un affichage du nombre de personnes maximum autorisées, il sera obligatoire d'utiliser des récipients fermés pour déposer les repas dans le réfrigérateur ou les réchauffer, il sera obligatoire de nettoyer son espace individuel de restauration avec les lingettes mises à disposition.
 - **Risques psycho-sociaux** : ligne d'écoute **psychologique** (appel gratuit) au 0800513032 ; pour les **interrogations RH** un mail : rh.dge@fnacdarty.com ou un n° de téléphone (lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h) au 0155212898 ; pour le **médical** rappel de la téléconsultation gratuite sur rdv sur bonjourdocteur.com ou par téléphone au 0155922754.
 - **Transports en commun** : port du masque recommandé, lavage des mains à l'arrivée sur site.
 - **Risques d'infection** : en cas de **suspicion ou de contamination** il convient de renvoyer le salarié à son domicile et lui demander de contacter son médecin ou le 15, faire désinfecter le local immédiatement et réaffecter les salariés du site dans d'autres lieux le temps de la désinfection. Dans **le cas d'un salarié vivant avec une personne contaminée** il convient de renvoyer le salarié à son domicile et lui demander de contacter son médecin ou le 15, et informer les autres salariés d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants sur l'apparition de symptômes.
- **Opérations** :
- **Mesures s'appliquant à l'ensemble du personnel** : idem à ceux de l'Exploitation.
 - La filière ayant continué à travailler durant toute la période [**encore BRAVO**] le DUER reprend simplement les mesures déjà appliquées (*les moyens de nettoyage des appareils repris par les techniciens seront mis à jour*).
Néanmoins **la CAT interpelle la Direction quant à la reprise de la D3E** car elle estime que cette **reprise est prématurée**. L'entreprise explique en substance que le Contrat de Confiance doit être respecté (tout simplement ...) et que cette reprise peut se faire en estimant que les conditions de sécurité des livreurs sont respectées.
- La **CAT DGE** rappelle à la Direction que, si les mesures listées dans les documents présentés vont dans le bon sens pour une reprise dans de bonnes conditions de sécurité **pour l'Exploitation**, elle **veillera à leur bonne exécution sur le terrain**, et compte sur l'entreprise pour se comporter « en bon père de famille » comme elle aime le rappeler à l'occasion.
- **Pour la partie liée aux Opérations la copie rendue est moins belle** puisqu'elle reflète la continuité d'une activité que nous avons dénoncée depuis le début comme mettant en danger la santé de nos collègues livreurs et techniciens.

- **En marge de la réunion** nous pouvons vous confirmer que **les salaires seront versés en temps et en heure** (malgré le 8 mai férié), nous confirmons également que **la prime d'activité sera bien versée jusqu'au 11 mai**.

Pour des raisons de respect des consignes gouvernementales, et dans un souci de bon sens, les visites des élus de la CAT DGE sont suspendues jusqu'au 11 mai.

Vous pouvez néanmoins nous joindre par tous moyens que vous jugerez utiles en cas de questions comme d'habitude !

Prenez soin de vous et de vos proches, et courage et merci à ceux de nous qui bossent encore !!